



OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN

BUREAU EXCEPTIONNEL

Séance du 17 juillet 2025

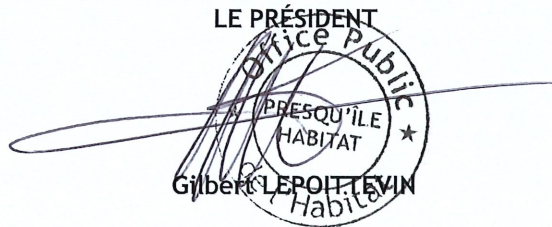
DÉLIBÉRATION : B-25/025

17 TARENTEISE (1006-05) - AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Dans la nuit du 8 au 9 juillet 2025, l'immeuble sis 17, impasse de la Tarentaise à Cherbourg-en-Cotentin (50100) a subi un sinistre incendie, avec de nombreux dégâts et notamment la destruction de l'appartement n° 18 au 3^{ème} étage duquel le feu s'est propagé. Une plainte a été déposée au nom de Presqu'île Habitat le 9 juillet 2025 auprès du Service Départementale de la Police Judiciaire de la Manche à Cherbourg-en-Cotentin. L'incendie ne serait pas accidentel mais volontaire. Une procédure judiciaire a été ouverte et l'auteur présumé des faits a été appréhendé. Il convient que Presqu'île Habitat se constitue partie civile dans la procédure pénale engagée à l'encontre de l'auteur présumé des faits d'incendie.

Le bureau autorise la Directrice Générale à constituer Presqu'île Habitat partie civile dans la procédure judiciaire engagée à l'encontre de l'auteur présumé des faits d'incendie au 17, impasse Tarentaise à Cherbourg-en-Cotentin, et à accomplir tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure par le mandat d'un avocat.

Fait à Cherbourg-En-Cotentin, le 17 juillet 2025

LE PRÉSIDENT

Gilbert LEPOITTEVIN
The circular stamp contains the text 'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT' around the perimeter and 'PRESQU'ÎLE HABITAT' in the center, with a small star on the right.